

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE CAMPENEAC
Séance du 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures et huit minutes, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Campénéac, sous la présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : 6 décembre 2025.

Présents : RENAUDIE Hania, Maire - GABARD Bruno - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre - LARGEAU Chantal - SAVIGNE Pascal - WHITE Cécile - DRAGON Sandra - JUGEL Stéven - ALIX Mathilde - MAHIEUX Jérémy - MORIN DIEGO Isabelle - PICARD Laurence - DENIS Stéphane - GRANDVALLET Chantal - DELERUE David - PONGERARD Pascale (arrivée à 20h40).

Absents : MOUNIER Benoit ayant donné procuration à Jérémy MAHIEUX, DELOURME Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : Pierre NOEL.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 17

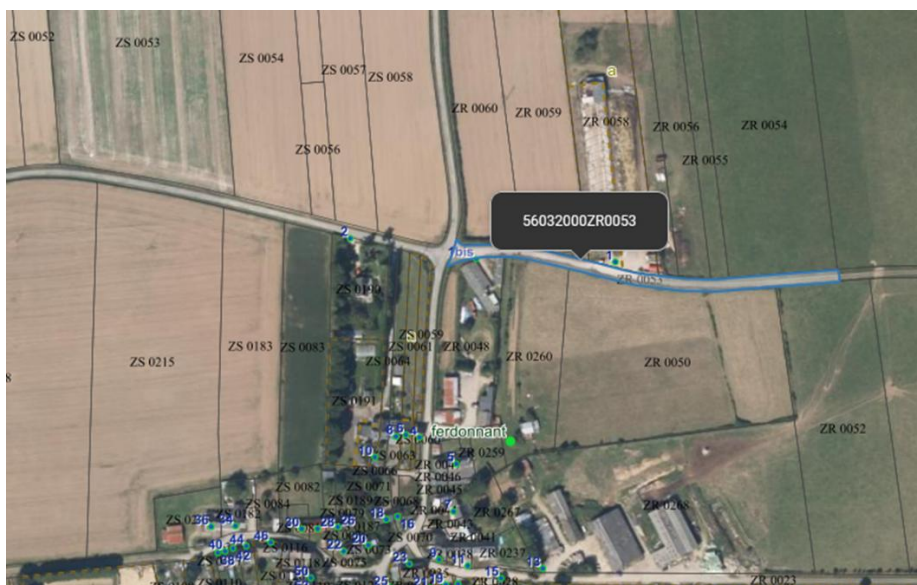
Votants : 18

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2025/089

Objet : Convention de servitude avec ENEDIS grevant la parcelle ZR 53.

Monsieur Pierre NOËL informe le Conseil municipal que la Commune a été contactée par ENEDIS afin de régulariser par acte authentique la Convention de servitude de réseaux au profit d'ENEDIS, grevant la parcelle ZR 53, sise « Les Touchettes » et appartenant à la Commune.



Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 19/12/2025

ID : 056-215600321-20251211-2025_089-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède alors à un vote dont les résultats sont les suivants :

- Présents : 17
- Pour : 18
- Majorité absolue : 10
- Votants : 18
- Contre : 0
- Suffrages exprimés : 18
- Abstention : 0

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer la dite-convention et sa réitération par acte authentique.

Pour copie conforme,

Hania RENAUDIE,
Maire.



Pierre NOEL,
Secrétaire de séance